Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Pôle Ressources National Sports de Nature

LETTRE DU RÉSEAU NATIONAL DES SPORTS DE NATURE **N°122**
DÉCEMBRE 2016

LA FORCE D'UN RÊVE… DE SPORTS DE NATURE

9 mois. Il reste tout juste 9 mois avant le vote du Comité international olympique pour la désignation de la ville hôte des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, à Lima, le 13 septembre 2017. Le dossier de candidature de Paris a été élaboré dans le cadre d'une démarche participative poussée résolument vers l'excellence environnementale et l'impact sociétal du sport. C'est ainsi que plus de 8 000 contributions ont été recueillies pour son élaboration au sein de 4 comités et 7 groupes de travail sur l'excellence environnementale nourris par 14 ateliers thématiques. L'accessibilité de 100 % des sites de compétition en transports en commun, leur compacité dans un périmètre restreint, qui limitera la longueur des trajets des spectateurs, ou encore l'assainissement des eaux de la Seine où se dérouleront les épreuves de triathlon et de natation longue distance, sont ainsi des illustrations emblématiques de l'exemplarité recherchée par la candidature de Paris 2024 en matière de développement durable. Au-delà de l'événement sportif, l'enjeu est bien justement d'inscrire cette dimension environnementale dans la durée, en laissant en héritage pour la société une forte impulsion au développement d'une approche sociétale du sport pour le plus grand nombre. Ainsi, après les Jeux olympiques et paralympiques, la base nautique de Vaires-sur-Marne, dont les travaux d'agrandissement et de modernisation doivent être achevés en 2018, constituera le pôle national d'entraînement pour les équipes de France de canoë-kayak et d'aviron et continuera à accueillir les activités de loisirs sportifs pour le grand public. Le premier *Baromètre des sports et loisirs de nature* démontre une véritable appétence des Français pour les pratiques sportives (35 millions de pratiquants déclarés) comme source de bien-être. Néanmoins, la marge de progression reste importante dans notre pays notamment en zone urbaine. Aussi, tous les efforts engagés dans la candidature de Paris 2024 apparaissent justifiés et nécessaires. Plus généralement, sous l'impulsion du secrétariat d'État aux Sports, le programme d'héritage de la candidature en cours de finalisation au niveau de l'État se fixe pour principal objectif l'accroissement de la pratique sportive sur tout le territoire, avec l'appui du CNDS dès 2017 et d'autres ministères partenaires. Des mesures très concrètes facilitant l'accès au sport au quotidien seront ainsi mises en œuvre, telles le développement des pistes cyclables, la reconnaissance des compétences acquises dans les parcours sportifs des Français ou le développement de l'emploi sportif. Sur ce dernier point, l'*Atlas 2015 des éducateurs sportifs déclarés* constitue une source d'observation utile aux acteurs du sport. Il révèle en particulier un fort potentiel d'offre sportive structurée par des professionnels formés et de qualité. Dans le même esprit, une convention a été signée pour développer la pratique sportive dans l'enseignement agricole, sous le patronage de Stéphane Le Foll, ministre en charge de l'agriculture.

En un mot, le comité de candidature Paris 2024 et la mobilisation des services de l'État contribueront à la sensibilisation du grand public et laisseront un héritage culturel et social pour des modes de vie plus durables et en phase avec les aspirations des Français. Le développement des sports de nature en milieu urbain devrait pouvoir y trouver toute sa place.

LE POINT DE VUE

Laurence Lefèvre
Directrice des Sports, ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

LE POINT SUR

QUELLE CONTRIBUTION DES SPORTS DE NATURE À L'HÉRITAGE DE PARIS 2024 ?

Qu'il soit anticipé ou postérieur aux épreuves, l'héritage de la candidature olympique est une réalité qui se veut durable. D'un point de vue matériel, l'effort consenti pour rendre les Jeux compacts et sobres en équipements nouveaux est avéré. Mais le principal ne repose-t-il pas sur l'immatériel, et la contribution de l'événement au bien-être de la population ? Les sports de nature permettent, à cet égard, d'interroger la société dans son rapport à l'activité physique, au sport et aux valeurs de l'Olympisme.

Les grandes lignes du projet parisien

Cette candidature s'appuie sur deux pôles principaux : Paris centre et Grand Paris. Au-delà des épreuves sportives, c'est bien l'ensemble de la ville que l'organisation souhaite mettre en scène. Pour cela, d'illustres monuments parisiens accueilleront des épreuves, souvent du fait d'équipements temporaires. 95 % des sites seront existants ou temporaires et situés dans un rayon de 10 kilomètres autour du village olympique. Cette proximité est un élément déterminant de l'appréciation des candidatures olympiques.

Les lieux des épreuves du programme liées à des disciplines relevant des sports de nature figurent pour partie dans les deux grands pôles, et plus particulièrement dans Paris centre. Le triathlon et la nage en eau libre se dérouleront sur la Seine, le beach-volley aura lieu au pied de la tour Eiffel, le tir à l'arc aux Invalides, le cyclisme sur route sur les Champs Élysées.

Quatre sites dédiés, peu éloignés du village olympique, accueilleront les autres sports de nature dans un rayon de 45 minutes. À l'est, la base nautique de Vaires-Torcy accueillera les épreuves d'aviron et de canoë-kayak (cf. Expérience et Témoignage, p. 4). À l'ouest, le château de Versailles sera l'écrin des épreuves d'équitation, Saint Quentin en Yvelines et Élancourt seront la scène du cyclisme sur piste, du BMX et du VTT. En complément, la voile se déroulera à Marseille.

Développement de la pratique du sport partout et pour tous

En 2013, 40 % de la population européenne déclarait pratiquer un sport ou une activité physique dans un parc ou en plein air[1], confirmant la place majeure qu'occupent les sports de nature dans la pratique d'activités physiques et sportives. Bien qu'insuffisamment active au regard des recommandations de l'Organisation mondiale pour la santé, la population sait qu'elle doit se mettre en mouvement et les activités physiques et sportives sont la solution la plus aisément mise en œuvre. La pratique de la randonnée pédestre et du vélo sous toutes ses formes, mesurée en France en 2016 par l'observatoire des sports et loisirs de nature, en est la confirmation[2].

Rio 2016 a montré l'hypermédiatisation des épreuves. Si Londres 2012 détient le record de téléspectateurs, les Jeux olympiques 2016 ont été massivement digitaux et le visionnage des épreuves a permis de dépasser les 5 milliards de spectateurs.

Il y a donc là une opportunité à saisir pour que les populations, y compris les plus éloignées de la pratique, reçoivent un message de promotion de l'intérêt de la pratique d'une activité physique ou sportive. En France, cette promotion a commencé par les consultations publiques sur le projet de candidature et sur les conditions d'organisation, en présentiel ou dématérialisées.

Le sport pour transmettre les valeurs de l'Olympisme

Le 22 novembre dernier, la signature d'une convention cadre quadriennale entre le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et le président du Comité national olympique et sportif français, confirme la convergence de points de vue entre acteurs majeurs du sport et de l'enseignement autour des questions d'accès à la pratique sportive, d'actions éducatives et de santé. Après que 2016 a été l'*Année du sport, de l'école à l'université*, l'application de cette convention coïncidera avec de l'*Année de l'olympisme, de l'école à l'université*. Ce sont autant d'occasions de mettre en avant, outre les bienfaits d'une activité, l'intérêt du sport comme support d'éducation à la citoyenneté. Le jeune public français souffre d'une inactivité plus forte que la plupart de ses voisins européens, comme l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) l'a récemment démontré dans son *Panorama de la santé 2016*[3]. L'impact sur sa santé devient tangible ; ainsi, la mise en évidence de la baisse de la capacité cardio-vasculaire atteint 25 % en 40 ans ! En ce sens, la campagne intitulée *Les sports de nature, tous dehors !*, initiée en 2010 par le ministère chargé des sports, vise à ce que les sports de nature retrouvent une place prépondérante dans les activités des jeunes, tout en luttant également contre le syndrome du manque de nature[4].

Le colloque intitulé *Activités physiques et sportives de nature à l'école* d'octobre 2015 participe de cette dynamique, les engagements pris à cette occasion devraient se retrouver dans l'application de la convention citée ci-dessus.

Un projet au service des territoires et des populations

Accueillir les Jeux, ce n'est pas seulement organiser une belle fête planétaire. C'est aussi laisser une trace durable sur le plan social et dans le domaine du développement durable. Cette attente récente trouve son origine dans l'agenda 2020 du Comité international olympique. Des sites et lieux de pratique qui font l'objet de concertation pour leur identification, leur programmation et leur utilisation raisonnable, c'est le format sous lequel les acteurs des sports de nature se retrouvent depuis 2000 et la promulgation des commissions départementales des espaces, sites et itinéraires de pratique. Aujourd'hui soixante départements se sont dotés de ces commissions. Le respect des autres usagers, des propriétés et de l'environnement sont ainsi des objectifs communs à la candidature olympique comme aux sports de nature, pour des retombées territoriales et sociales positives et partagées.

Dans un monde confronté à des réalités délicates, entre des conflits incessants et un climat dont les changements vont impacter durablement l'ensemble de la population mondiale, l'organisation des Jeux olympiques peut-elle être le moteur d'une prise de conscience partagée et d'une amorce de réponse ? C'est bien le pari du comité de candidature, qui souhaite avant tout des Jeux spectaculaires, dans l'espoir qu'ils soient porteurs de passion et de sens, fondés sur le partage, pour un lendemain meilleur. Il est certain que les activités olympiques sportives de nature contribuent positivement, à leur hauteur, à cette ambition.

1. Eurobaromètre spécial 412. *Sport et activité physique.* Commission européenne (CE), 2014
2. Lettre du réseau national des sports de nature n° 120
3. Publications de Grant Tomkinson, University of South Australia, Adelaide, 2006 et 2013
4. *Syndrome du manque de nature. Du besoin vital de nature à la prescription de sorties.* Réseau école et nature, 2013.

EN SAVOIR PLUS

Contacter Francis Gaillard, chargé de mission PRNSN

FORMATION

OFFRE DE FORMATION 2017

L'offre nationale métiers 2017 pour le domaine des sports de nature comprendra sept stages. D'une durée d'un à quatre jours, ils sont répartis entre les mois de janvier et novembre. Outre les agents du ministère chargé des sports, les agents des autres secteurs constitutifs du réseau national des sports de nature peuvent accéder à la plupart de ces stages.

http://www.sportsdenature.gouv.fr

STAGE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL PAR LES SPORTS DE NATURE

du 15 au 19 janvier 2017 à Paris (INSEP)

www.sportsdenature.gouv.fr

STAGE JURISPRUDENCE (NIVEAU PERFECTIONNEMENT)

26 janvier 2017 à Paris (ministère chargé des sports)

www.sportsdenature.gouv.fr

ACTUALITÉ

C-MONSPOT : SOYONS SPORT, SOYONS NATURE !

C-monspot est un site web pour protéger les sites de pratique sportive en mer et sur le littoral. Ces milieux abritent de nombreuses espèces protégées qui contribuent à leur attractivité. Pratiquer les sports et loisirs de nature dans ces espaces tout en respectant et protégeant l'environnement, c'est possible. Créer du lien direct entre les gestionnaires d'espaces naturels, les professionnels et pratiquants individuels, est également une des ambitions de ce site web. Le PRNSN est satisfait d'avoir contribué à la réalisation de ce projet aux côtés des acteurs du littoral.

www.sportsdenature.gouv.fr

ACTUALITÉ

LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE : UNE PRIORITÉ

Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et Denis Masseglia, président du Comité national olympique et sportif français ont signé le 22 novembre 2016 une convention cadre qui a pour but de favoriser le développement de la pratique sportive dans l'enseignement agricole, ainsi que les partenariats avec les établissements et services déconcentrés du ministère chargé des sports et le mouvement sportif tant au niveau national que local.

www.sportsdenature.gouv.fr

ACTUALITÉ

LANCEMENT DE L'UNION SPORT ET CYCLE

Le syndicat professionnel Union sport & cycle a été créé le 24 novembre 2016. Il unifie les activités des trois fédérations professionnelles précédentes qu'étaient : la Fifas (Fédération des industriels et des fabricants d'articles de sport), la FPS (Fédération du commerce des articles de sport) et Univélo (industrie du cycle). L'Union représente 1 400 entreprises totalisant plus de 500 marques pour un chiffre d'affaires de 11 milliards d'euros et 80 000 salariés.

Dossier de presse sur www.entreprisesdusport.com

ACTUALITÉ

MASSIF CENTRAL : DIX NOUVEAUX PÔLES DE PLEINE NATURE

Le comité de suivi du GIP Massif central s'est réuni le 22 novembre dernier pour sélectionner les lauréats de l'appel à projets Pôles de pleine nature du Massif central. Dix territoires ont été sélectionnés en complément des sept premiers territoires retenus lors de l'appel à projet 2015. Au total, dix-sept territoires vont bénéficier de fonds européens (FEDER), de fonds d'État (FNADT) et de fonds régionaux permettant de mettre en œuvre leur programme de développement des sports et loisirs de nature sur la période 2015-2020.

L'EXPÉRIENCE

BASE NAUTIQUE DE VAIRES-TORCY

Structure porteuse du projet
Conseil régional d'Île-de-France

Enjeu
Développement des territoires par les sports de nature

Échelle territoriale
Internationale

Parmi les douze îles de loisirs que possède la région Île-de-France, la base nautique de Vaires-Torcy se distingue par sa capacité à accueillir à la fois des publics de détente et d'excellence sportive. Sur 350 hectares, ses équipements sont en effet organisés en deux pôles : l'un destiné aux loisirs, l'autre à la pratique sportive de haut niveau.

Ce dernier fait actuellement l'objet de toutes les attentions, car il accueillera les épreuves d'aviron et de canoë-kayak si Paris obtient l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Des travaux conséquents de réhabilitation et de transformation sont engagés, intégrant notamment la construction d'un stade d'eau vive de haut niveau. Vingt-deux mille spectateurs pourraient prendre place au cœur de ce joyau des sports nautiques, à 39 kilomètres du village olympique.

Pensée dès les années soixante-dix, la reconversion de ces anciennes carrières poursuit, au-delà de l'excellence sportive, le développement d'une offre attractive à la fois pour la population urbaine avoisinante et pour les clientèles touristiques. L'accès sera rendu encore plus aisé avec les futures stations de Chelles et de Champ sur Marne du réseau ferré Grand Paris qui seront implantées à quelques kilomètres.

Dans cet espace rural devenu urbain en quelques décennies, le site a surtout été pensé pour la vie de tous les jours. Il offre un havre de paix en bordure de Marne, privilégie l'équilibre entre les usages et favorise la réappropriation de l'espace naturel. À tel point que la bonne qualité des eaux a permis d'obtenir le label Pavillon Bleu.

L'accueil du public est-il à réinventer sur la base de loisirs de Vaires-Torcy ?

C'est nécessaire en raison du développement de l'activité autoencadrée. Il y a une logique tendancielle de baisse de l'encadrement traditionnel, pour la course à pied ou le vélo par exemple, et alors même que le pratiquant bénéficie d'un « monitoring » renforcé de sa performance. Notre enjeu est de répondre aux besoins traditionnels et de développer une solution en regard de cet autoencadrement.

Nous devons améliorer la lisibilité des espaces et des distances. Au-delà de la promenade dominicale, nous constatons que le pratiquant recherche des distances plus longues ou des ressources nouvelles. Nous devons également penser une offre complémentaire entre le vélo, la course à pied et les sports nautiques, y compris sur la Marne. Nous allons mailler les espaces, notamment grâce à l'intermodalité, c'est-à-dire en prenant en compte les différents modes de transport utilisés pour accéder au site : à vélo, à pied, en voiture ou en train, y compris avec location d'un vélo. En clair, nous allons répondre aux besoins urbains.

Quelles sont les pistes de développement des sports de nature dans l'offre touristique sur le territoire ?

À l'échelle micro, l'offre de sports d'eau vive va permettre leur découverte dans un milieu urbain. Nous confirmons la tendance à l'artificialisation des activités.

À l'échelle de l'Île-de-France, nous innovons par une offre sportive de nature, dans une logique de sports pour tous, avec une forte qualité paysagère. Qu'il s'agisse de la clientèle régionale ou étrangère, il y a un enjeu touristique autour de la notion de séjour court. Il nous faut donc penser un produit autour d'une offre sportive concentrée. L'usage du stade d'eau vive se traduira par l'accueil de délégations, lors d'événements internationaux ou comme site majeur d'entraînement. Au-delà de la consommation induite à proximité immédiate, il faut également penser aux offres de découverte du territoire. Enfin, il faut imaginer un tourisme d'entreprises, au sein desquelles la pratique sportive est de plus en plus prisée. Cette offre doit être plus qualitative en matière de restauration et d'hébergement.

Nous allons donc renforcer le « packaging sports de nature » en Île-de-France, avec les collectivités et les autres acteurs concernés par l'utilisation et l'exploitation du site. Pourquoi ne pas créer une vraie station urbaine de sports de nature, à vocation internationale et répondant aux besoins sociétaux européens ?

LE TÉMOIGNAGE

Julien Nemeth

Chef de projet développement du site de Vaires-Torcy
Conseil régional Île-de-France

Quel est le principal défi du site de Vaires-Torcy ?

Notre premier défi est de réussir à livrer l'équipement, dans le budget prévu, malgré la complexité de la situation sportive et territoriale.

Notre second défi est de définir un projet dont les ambitions sont à la hauteur de l'investissement. Les deux conditions pour y parvenir sont de développer l'innovation publique et d'inventer une nouvelle forme de gouvernance. La gouvernance est de fait à réinventer, car les modèles évoluent : ceux des collectivités comme ceux des associations et des entreprises. Nous nous tournons donc vers un nouveau modèle gagnant/gagnant. Nous tenons à le bâtir avec l'ensemble des acteurs.

La solution de gestion est-elle à créer avec l'aménagement ?

Le principal objet d'interrogation est l'attribution des Jeux olympiques et paralympiques.

En cas d'obtention, nous serons dans une dynamique facilitatrice. Sinon, nous devrons faire la démonstration de la viabilité de notre projet.

L'impact sur le modèle de gestion sera fort, puisque nous travaillons sur une durée de vingt ans. Nous disposons d'atouts sérieux, nous mesurons le niveau de défi, nous sommes prêts pour assurer un bel héritage.

ACTUALITÉ

RETOUR SUR LE 25E REGROUPEMENT DES RÉFÉRENTS DES SPORTS DE NATURE

Le 25e regroupement des référents des sports de nature du ministère chargé des sports s'est tenu à Vichy (Allier) le 6 décembre 2016. Plus de 70 participants (référents sports de nature des DRJSCS, référents des DDCS/PP, cadres techniques des fédérations, formateurs de CREPS et écoles nationales, personnes de la direction des Sports et PRNSN) ont été accueillis au CREPS Vichy Auvergne. Six thèmes ont été abordés en séance plénière et en ateliers : l'organisation du réseau des sports de nature dans les DRJSCS à la suite de la réforme territoriale, l'actualité juridique, le dispositif *Suricate, tous Sentinelle des sports de nature*, le plan *Citoyens du sport*, la pratique des sports de nature en milieu scolaire et pour finir le projet européen de mesure des bénéfices sociaux des sports de nature (BOSS).

www.sportsdenature.gouv.fr

ACTUALITÉ

LE COMITÉ TECHNIQUE RÉGIONAL DES SPORTS DE NATURE S'ORGANISE EN NOUVELLE-AQUITAINE

Dans le contexte de la réforme territoriale des services de l'État, la mission d'animation du réseau régional des sports de nature a été confiée à l'antenne de Limoges de la DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine. Jean-Marc Allaman et Bertrand Jardin, coordonnateurs chargés de cette mission sur la vaste région, ont réuni toute l'équipe à l'occasion d'un séminaire de deux jours. Marie-Noëlle Destandau, chef du pôle Sport régional a présenté, en ouverture des travaux, l'organisation des services régionaux et les objectifs de la mission. Plus de vingt participants - parmi lesquels les douze correspondants départementaux et quatre conseillers techniques sportifs - ont échangé leurs idées et expériences. Appuyée par des chargés de mission du PRNSN, l'équipe a travaillé à organiser son futur fonctionnement et à préparer le plan d'action régional. Plusieurs projets, parmi lesquels une journée technique consacrée aux *Stations sports de nature* et un soutien aux actions innovantes et structurantes menées sur les territoires, ont été évoqués.

www.sportsdenature.gouv.fr

JURIDIQUE

GESTION DES SITES D'ESCALADE PAR LA FFME

Suite à la condamnation de la FFME en avril 2016 pour un accident provoqué par la chute d'un bloc sur une falaise dont la fédération était gestionnaire par convention, le comité directeur a décidé le 26 novembre dernier d'orienter sa politique de conventionnement. Afin de poursuivre une politique de pérennisation d'accès aux sites naturels de pratique et d'en limiter les risques juridiques et financiers, la FFME souhaite : réaliser un inventaire qualitatif des sites conventionnés, lutter pour une évolution législative, favoriser la mise en œuvre des compétences des collectivités territoriales.

ffme.fr

ACTUALITÉ

DEUX TROPHÉES VÉLO POUR VALORISER VOTRE TERRITOIRE

« Afin de récompenser et encourager les efforts des territoires qui accordent une place grandissante à la pratique du vélo, la Fédération française de cyclotourisme (FFCT) organise pour la 4e année consécutive le *Trophée Destination vélo 2017*. Grande nouveauté cette année, la FFCT se dote d'un second trophée, celui de l'*Itinéraire vélo*. Les départements (pour le *Trophée Destination vélo 2017*) et les organismes ou groupements d'organismes français gérant un itinéraire de plus de 100 km (pour le *Trophée Itinéraire vélo 2017*) peuvent désormais remplir leur dossier de candidature sur le site de la FFCT. »

ffct.org

CONDUIRE UN DTA® APPLIQUÉ AUX SPORTS DE NATURE !

Expliquer la démarche de Diagnostic Territorial Approfondi® appliquée au sports de nature et en faciliter l'appropriation et la mise en œuvre, tels sont les objectifs de cette fiche technique destinée aux chargés de mission des collectivités territoriales et en particulier des communautés de communes.

www.sportsdenature.gouv.fr

Pôle ressources national sports de nature - CREPS Rhône-Alpes , Vallon Pont d'Arc (07150) / Directeur de publication : François Beauchard / ISSN : 1958-5101 / Crédits photographiques : Paris 2024 (en-tête, page 3) - Julien Combes pour AUER + WEBER + ASSOZIIERTE (page 5) - Fréderic Tomczak (Regroupement, page 6)